



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 7 décembre 2020
n°144 / H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête 2022 de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français

Type d'opportunité : Renouvellement

Périodicité : ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeurs : Département Prix à la consommation et enquêtes ménages, Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Au cours de sa réunion du 2 décembre, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête 2022 de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français.

L'enquête, dont la dernière édition a eu lieu en 2015, permet de comparer les niveaux des prix à la consommation entre la métropole et les départements d'outre-mer, entre la province et la Corse et, entre la province et l'agglomération parisienne, à produits aussi identiques que possible. Elle s'apparente donc à une enquête sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) telle que la pratiquent Eurostat et l'OCDE pour ce qui concerne la consommation des ménages. L'enquête s'appuie autant que possible sur les informations disponibles pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (relevés effectués par les enquêteurs dans des points de vente physiques, relevés sur internet, données de caisses, données administratives), mais le rapprochement de produits entre territoires implique un complément d'enquête terrain spécifique dans les points de vente physiques ou sur internet.

Des écarts de niveaux de prix sont calculés par grands secteurs ou par grandes fonctions ainsi que pour l'ensemble de la consommation. Les écarts sont calculés pour différents paniers de consommation, notamment ceux des départements d'outre-mer et celui du territoire métropolitain pour mesurer l'impact des différents modes de consommation entre territoires. S'agissant de la métropole, l'enquête donne lieu à une comparaison agglomération parisienne / province depuis 2015. Cette comparaison sert, entre autres, à l'estimation de coefficients spatiaux (rapport de prix : Total France / Agglomération parisienne) pour l'enquête PPA.

Cette enquête répond aux besoins exprimés par le Ministère de l'Outre-Mer, à ceux des Comptes Nationaux (eux-mêmes répondant à des règlements européens) et à l'engagement pris par l'Insee, lors de l'enquête de 2010, de la reconduire désormais à un rythme quinquennal. Pour la mise en œuvre de l'édition 2022, trois instances internes à l'Insee ont été mises en place et se réunissent régulièrement : un comité de pilotage, composé de directeurs régionaux et de représentants de la direction générale de l'Insee et chargé de fixer les principales orientations, tant en termes d'objectifs que d'organisation ; un groupe de suivi de la collecte et un groupe d'exploitation des données composés des chefs de sites prix des directions régionales et des représentants de la direction

générale de l'Insee. Le groupe de suivi de la collecte se réunira avant et pendant l'enquête et le groupe d'exploitation des données plutôt après celle-ci.

L'enquête vise à couvrir l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages. Elle est réalisée en métropole (hexagone et Corse) et dans les départements d'outre-mer (Dom).

Comme pour l'indice des prix à la consommation, le sondage est raisonné et fondé sur une méthode de quotas selon trois critères qui a comme objectif un nombre de prix relevés :

- critère géographique : les relevés sont effectués dans des agglomérations (ou départements en Île-de-France) de plus de 2 000 habitants réparties sur le territoire métropolitain continental et appartenant à différentes classes de taille, ainsi que dans 4 agglomérations en Corse et une dizaine pour l'ensemble des départements d'outre-mer ;
- critère de type de produit : un échantillon de 400 familles de produits (« articles ») consommés à la fois en métropole et dans les départements d'outre-mer est défini. En moyenne, 20 relevés par article sont effectués sur chaque territoire étudié, soit une cible totale de 41 000 relevés.
- critère de type de point de vente : une stratification par forme de vente (hypermarchés, etc.) est constituée pour représenter la diversité des produits et modes d'achat des consommateurs et prendre en compte les niveaux de prix différenciés selon les formes de vente.

Afin de réaliser les comparaisons spatiales, différentes sources de données sont mobilisées, dont une bonne part sont habituellement utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (relevés effectués pour l'indice des prix à la consommation dans des points de vente physiques ou sur internet, données de caisses, données administratives). Ces sources sont ensuite complétées par des enquêtes spécifiques : une collecte dans les points de vente physiques sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee au cours des mois de mars-avril 2022. Une collecte internet aura également lieu en parallèle. À ces prix relevés sur le terrain ou sur internet s'ajoutent les tarifs collectés directement auprès d'organismes privés ou publics.

La publication des résultats est prévue pour le premier trimestre 2023. Elle devrait prendre la forme, comme en 2015, de deux quatre-pages nationaux (Insee Première) ainsi que de publications régionales de l'Insee. Le niveau de diffusion des résultats correspondra aux grandes fonctions de consommation (partition de la consommation en 12 regroupements).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête « **Enquête 2022 de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français** ». La collecte de l'enquête est prévue au premier semestre 2022.